



Conseil Municipal du 19 février 2026
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2026/14

Nombre de Conseillers
en exercice : 21
présents : 9
votants : 10

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le treize février, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire.

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence GUERNE, Philippe BUIRON, Grégory BENOIT, Julia NOJAC, Alain HOUREZ, Laurent FOHRER,

Étaient régulièrement représentés :

Philippe BARBIER par Julia NOJAC

Étaient absents :

Bruno MELGIES, Patrice GOSNET et Christian TETARD

Membres intéressés ne prenant pas part au vote et non pris en compte pour le calcul du quorum : Nathalie JOLLY, Carole BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Patrice JACQUET, Chimina NEGKLOPE, Eliane CHIDIACK et Jean DECROIX

Formant la majorité des membres en exercice.

André BOURDON a été élu Secrétaire de Séance temporaire

OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION ART ET FETE SUR SEINE – ANNEE 2026

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'inscription de la somme de 142 003 € à l'article 65748 "subventions de fonctionnement aux associations" et 42 000 € à l'article 657362 " CCAS ",

Vu la proposition de subvention de 26 500 € au titre de l'année 2026 pour l'association ART ET FETE SUR SEINE,

En application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Nathalie JOLLY, Carole BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Patrice JACQUET, Chimina NEGKLOPE, Eliane CHIDIACK et Jean DECROIX membres de l'association ART ET FETE SUR SEINE ne participent pas au vote de la subvention attribuée à cette dernière et sortent de la salle.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20260219-D-2026-14-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

VALIDE le montant de la subvention attribué à l'association **ART ET FETE SUR SEINE** pour l'année 2026 à hauteur de 26 500 €,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,


Le Maire,
Philippe AUDEBERT

Le Secrétaire de Séance
temporaire


André BOURDON

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 26 février 2026
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 26 février 2026